

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 39 (1941)  
**Heft:** 2

**Vereinsnachrichten:** Schweizerischer Geometerverein : Zentralvorstand : Sitzung vom 8. Februar 1941 in Zürich = Société suisse des géomètres : comité central : séance du 8 février 1941 à Zürich

**Autor:** Dändliker, P.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une requête de la section Argovie, Bâle, Soleure, dans laquelle cette dernière ainsi qu'une conférence organisée sous ses auspices des présidents des sections de la suisse alémannique protestent contre l'attitude de la section vaudoise concernant les émoluments de taxations des travaux d'améliorations foncières, donne lieu à un nouvel échange de vues au sein du Comité central. Les membres romands du Comité central déclarent faire tout leur possible pour mettre un terme à ce conflit.

*Renchérissement.* Les proportions toujours ascendante du renchérissement de la vie, exige pour employeurs et employés, la mise au bénéfice d'une compensation des salaires. Une amélioration des traitements pour les travaux de mensurations a pour conséquence une révision du tarif réglant les honoraires des employeurs. Le Comité central trouve le moment opportun pour proposer à la direction fédérale du cadastre, l'entrée en discussion au sujet du remplacement de l'ancien, par un nouveau tarif s'adaptant aux variations de la situation économique.

*Formation du personnel auxiliaire.* L'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a, après de longues délibérations, adopté le règlement des cours intercantonaux pour les apprentis techniciens-géomètres. De ce fait cette question qui des années durant a occupé la société, a enfin trouvé sa solution. La création d'une institution analogue pour les cantons romands, se réalisera sitôt que les besoins s'en feront sentir. Monsieur R. Werffeli, Effretikon est proposé comme représentant de la S. S. G. dans la commission de surveillance des dits cours.

*Assemblée générale.* Cette dernière est prévue pour le mois de mars ou d'avril à Berne. Elle sera d'une durée d'un jour.

*Divers.* A l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, le Comité central a adressé à Monsieur Zölli, Ingénieur en chef au bureau topographique fédéral avec ses félicitations, un témoignage de reconnaissance de la corporation des géomètres pour son grand dévouement à la cause de la mensuration cadastrale. Une lettre d'un géomètre stagiaire est mise en discussion. Ce dernier demande aux autorités militaires par l'intermédiaire du Comité central, une répartition plus équitable des congés pour les stagiaires-géomètres. Le Comité central est d'avis que les nombreuses dispenses accordées spécialement aux étudiants, justifient une même faveur pour le stagiaire-géomètre: Le bien-fondé d'une demande de congé, étant d'autre part une question tout à fait personnelle, il est décidé de faire abstraction à une démarche officielle.

St-Gall, le 19 décembre 1940.      Le secrétaire: sig. *F. Kundert.*

---

## Schweizerischer Geometerverein Zentralvorstand

*Sitzung vom 8. Februar 1941 in Zürich.*

Anwesend sind alle Mitglieder des Zentralvorstandes, entschuldigt abwesend wegen Militärdienst ist der Redaktor der Zeitschrift, Prof. Dr. F. Baeschlin.

*Protokoll.* Das Protokoll der Sitzung des Zentralvorstandes vom 15. Dezember in Bern wird genehmigt.

*Mutationen.* Als Mitglied des Vereins wird aufgenommen Walter Ringger, Grundbuchgeometer, Weinfelden.

*Jahresbericht.* Der Jahresbericht pro 1940, aufgestellt vom Zentralpräsident wird von diesem verlesen und vom Zentralvorstand gutgeheißen. Er ist an anderer Stelle dieser Zeitschrift veröffentlicht.

*Jahresrechnung 1940.* Quästor Kübler erläutert die Jahresrechnung 1940. Die Rechnung schließt mit einer Vermögensvermehrung von Fr. 944.65 ab. Dieses Resultat röhrt einmal vom geringeren Umfang der Zeitschrift her, die das erstmal seit vielen Jahren nicht im normalen Umfange erscheinen konnte. Anderseits ergaben die Taxationsgebühren etwa Fr. 400.— mehr als budgetiert. Die Aufwendungen für den Internationalen Geometerbund wurden in einen diesbezüglichen Reservefonds mit Fr. 474.20 (Bestand 31. 12. 40) eingelebt. Der Sammelregisterfonds ist auf Ende 1940 auf Fr. 1459.55 angewachsen. Bei den Aktiven figurieren neu 2 Obligationen der Eidg. Wehranleihe 1940 à Fr. 1000.—.

*Budget 1941.* Zwei neu eingestellte Posten sind: Fr. 200.— für Wehropferabgabe und Fr. 500.— für Erstellung eines neuen Mitgliederverzeichnisses. Das Budget rechnet mit Fr. 100.— Mehreinnahmen. Der Mitgliederbeitrag ist dabei auf der bisherigen Höhe von Fr. 20.— vorgesehen.

Jahresrechnung 1940 und Budget 1941 werden zur Weiterbehandlung an die Rechnungsrevisoren und dann an die Delegiertenversammlung weitergeleitet.

*Delegierten- und Jahresversammlung 1941.* Die Delegiertenversammlung wird auf Samstag den 22. März 1941, 10 Uhr, nach Bern (Hotel Wachter) einberufen. Die Hauptversammlung wird in Anbetracht der außerordentlichen Zeitumstände auf Sonntag den 23. März 1941 festgesetzt (Restaurant Schmieden, Bern). Der Samstagnachmittag soll für die Versammlungen der Gruppen reserviert bleiben. Für den Samstagabend ist evtl. eine theatralische Aufführung geplant, über die Quästor Kübler eingehend referiert.

*Wahlen.* Es liegen Rücktritte vor von Bertschmann, Nicod, Kundert, Dändliker, Basler und Genoud. Die Neuorganisation des Zentralvorstandes wird Thema der kommenden Delegierten- und der Hauptversammlung sein.

*Taxationswesen.* Kassier Kübler legt einen Vorschlag vor über Abänderung von Art. 34 der Zentralstatuten und der Art. 13—15 des Taxationsreglementes. Wir verweisen bezüglich Veranlassung zum Vorschlag Kübler auf das Protokoll der Zentralvorstandssitzung vom 15. 12. 1940. Nicod bedauert die Fassung im betreffenden Protokoll über eine Verweigerung der Taxationstreffnisse für Güterzusammenlegungsarbeiten durch die Sektion Waadt und sieht seine damaligen Bedenken durch die nun zu erfolgende Neuregelung bestätigt. Bertschmann freut sich, daß nun eine Lösung erfolgt, die auch von den welschen Kollegen akzeptiert wird. Der Vorschlag Kübler wird durchberaten und bereinigt und geht an die Delegiertenversammlung.

In einem Schreiben vom 27. 1. 1941 erklärt die Eidgenössische Vermessungsdirektion auf eine diesbezügliche Eingabe hin sich bereit, mit der Zentraltaxationskommission über Erhöhung der Preisansätze, bedingt durch die Teuerung, in Besprechungen einzutreten.

*Verschiedenes.* Es liegt ein Schreiben des Verbandes der Vermessungstechniker vor mit dem Vorschlag, mit dem Schweizerischen Geometerverein zusammen ein Reglement für einheitliche interkantonale Lehrabschlußprüfungen aufzustellen. Es wird dem Vorschlag grundsätzlich zugestimmt und Kübler beauftragt, die damit verbundenen diesbezüglichen Schritte zu unternehmen.

Ein allfälliger Überschuß aus den Beiträgen der Lehrherren à Franken 120.— soll nach Vorschlag Kübler für die Ausgaben des Vereins in der Lehrlingsfrage und dann für Anschaffung von Unterrichtsmaterial für die Ausbildungskurse der Vermessungstechnikerlehrlinge verwendet werden.

Baar, den 9. Februar 1941.

Der Protokollführer i. V.: P. Dändliker.

## Société suisse des Géomètres

### Comité central

*Séance du 8 février 1941 à Zurich.*

Tous les membres du Comité central sont présents. Le rédacteur du journal Monsieur le Professeur Baeschlin en service militaire, est excusé.

*Protocole.* Le protocole de la séance du Comité central du 15 décembre 1940 à Berne est lu et adopté.

*Mutations.* Est reçu comme nouveau membre, Walter Ringger, géomètre du registre foncier à Weinfelden.

*Rapport annuel.* Le rapport annuel pour 1940, rédigé et lu par le président central, est approuvé. Ce dernier est publié dans le présent numéro du journal.

*Comptes 1940.* Le caissier Kübler présente les comptes de l'année 1940. Ces derniers bouclent avec une augmentation de fortune de frs. 944.65. Ce résultat est d'une part dû à une réduction de nombre des pages du journal qui pour la première fois depuis bien des années n'a pas pu paraître dans son extension normale. D'autre part les émoluments de taxations ont rapporté frs. 400.— de plus que ne le prévoyait le budget. Les contributions attribuées à la Fédération internationale des géomètres sont placées dans un fonds de réserve dont le montant au 31 décembre 1940 est de frs. 474.20. Le fonds de la table générale des matières du journal se monte à frs. 1459.55. Dans les actifs, figurent deux obligations de 1000 francs de l'emprunt de défense nationale.

*Budget 1941.* Deux nouvelles positions se trouvent dans le budget soit: frs. 200.— pour le sacrifice pour la défense nationale et frs. 500.— pour l'établissement d'une nouvelle liste des membres. Le budget prévoit un excédent de recettes de frs. 100.— sous prévision du maintient à frs. 20.— de la cotisation annuelle. Comptes et budget après révision de la part des vérificateurs des comptes, seront soumis à la sanction de l'assemblée des délégués.

*Assemblée des délégués et assemblée générale pour 1941.* L'assemblée des délégués sera convoquée pour le samedi 22 mars 1941 à 10 heures à l'hôtel Wachter à Berne. L'assemblée générale est, vu les circonstances actuelles, fixée au dimanche 23 mars 1941 à Berne également (Restaurant zur Schmiedstube). Le samedi après-midi sera réservé pour les assemblées des différents groupes. La mise en scène d'une pièce de théâtre est projetée pour la partie récréative du samedi soir. Le caissier Kübler donne de plus amples renseignements sur l'organisation de ces manifestations.

*Mutations:* MM. Bertschmann, Nicod, Kundert, Dändliker, Basler et Genoud, présentent leur démission de membres du Comité central. Ces démissions seront discutées à l'occasion des délibérations sur la nouvelle organisation du Comité central qui paraîtront à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués et de l'assemblée générale.

*Taxation.* Le caissier central Kübler, présente un projet d'amendement de l'art. 34 des statuts de la société centrale ainsi que des art. 13—15 du règlement des taxations. Le protocole de la séance du Comité central du 15 décembre 1940 donne des renseignements sur les motifs de cette proposition. Nicod exprime son regret sur la façon dont a été interprétée dans ce dernier protocole, la question du versement par la section vaudoise des émoluments de taxations dans les remaniements parcellaires. Il voit dans la modification projetée, une approbation de son point de vue d'alors. Bertschmann est heureux de voir cette question aboutir à une solution favorable. La proposition Kübler discutée et mise au

point, est transmise à l'assemblée des délégués. Sur la base d'une requête y relative, la direction fédérale du cadastre se déclare d'accord d'entrer en pourparler avec la commission centrale de taxation au sujet d'une augmentation des prix ensuite du renchérissement de la vie.

*Divers.* Il est donné connaissance d'une lettre de l'association des techniciens-géomètres, formulant la proposition d'établir en collaboration avec la Société suisse des géomètres un règlement pour les examens intercantonaux de fin d'apprentissage reposant sur une seule base. Cette proposition est adoptée et Kübler est chargé de prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet.

Un excédent éventuel des recettes provenant des contributions des patrons, devra selon la proposition de Kübler, servir à couvrir les frais occasionnés à la société par la question des apprentis et ensuite à l'achat du matériel scolaire pour les cours de formation de ces derniers.

Baar, le 9 février 1941.

Le secrétaire ad. int. sig. *Dändliker.*

---

## Bedeutung und Aufgaben der Meliorationen im Dienste des Mehranbaues

Aus dem Vortrag, gehalten in der Gesellschaft schweiz. Landwirte in Zürich am 10. Januar 1941 von Kulturingenieur *E. Tanner*, Vorsteher des kant. Meliorationsamtes Zürich.

„Wer bewirkt, daß dort, wo bisher ein Halm wuchs, nunmehr deren zwei gedeihen, leistet mehr für sein Volk, als ein Feldherr, der eine große Schlacht gewinnt.“ *Friedrich der Große.*

